

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES LIAUZUN
SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE

Lundi 13 novembre 2023

18h30 à 20h45

Participants :

Equipe enseignante :

Mesdames Colombo, Alauzet, Lesniewski, Lapierre, Jost, Martelet, Terran, Temim, Monsieur Allard
Mesdames Petronilho, Planchet excusées

Parents d'élèves élus :

Mesdames, André, Claret, Yzon, Gressier, Yatera, Monsieur Halifa Saïd

Mairie : Monsieur Bavoil, Maire de Saint Rémy-Lès-Chevreeuse et Madame Brunello,
adjointe au scolaire excusés

Éducation Nationale : Madame Gachignard, Inspectrice de la circonscription de Chevreuse excusée

Désignation du secrétaire : La directrice en sa qualité de présidente rédige, le secrétaire contresigne
Madame Yzon est volontaire.

1) Bilan de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique

11 enseignants sur l'école, 2 accompagnantes d'élèves en situation de handicap

Nombre d'élèves : 145 (dont 12 élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école)

28 CP / 25 CE1 / 39 CE2 / 32 CM1 / 21 CM2

Répartitions dans les classes :

Madame Lapierre : 6 CP + 19 CE2 dont 2 inclusions

Mesdames Martelet et Planchet : 25 CE1 dont 1 inclusion

Mesdames Colombo et Alauzet : 22 CP

Monsieur Allard : 26 CM1 dont 5 inclusions

Mesdames Temim et Petronilho : 21 CM2 dont 4 inclusions

Madame Jost : 20 CE2 et 6 CM1

Madame Lesniewski : ULIS-école (12 élèves)

Madame Terran : Titulaire remplaçante

Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) :

Madame Najat Chenoufi assure une aide pour l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS école.

En attente d'une AESH, en remplacement de Madame Mélodie Grondin pour un enfant en CE2.

Réunion de rentrée parents/enseignants

En CP/CE2, 60% des parents étaient présents

En CE1, 48% des parents étaient présents

En CP, 71% des parents étaient présents

En CM1, 52% des parents étaient présents

En CM2, 76% des parents étaient présents

En CE2/CM1, 54% des parents étaient présents

Soit 60% des familles étaient présentes.

Intervenants

Intervenant sport :

Monsieur Kouatat intervient tous les mardis.

Nous irons en car au complexe sportif « Les 3 Rivières" du 07/11/23 au 23/04/24

Le transport est financé par la mairie, nous remercions la municipalité à cet effet.

Activité physique quotidienne :

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. Des fiches d'activités classées par champs d'apprentissage sont à la disposition des enfants.

Piscine :

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur. Toutes les classes participeront à l'activité natation 50 min dans l'eau.

- Du lundi 22 avril au lundi 24 juin pour les classes de CP et CP/CE2

- Du jeudi 11 janvier au jeudi 4 avril pour les classes de CE1 et CE2/CM1

- Du vendredi 12 janvier au vendredi 5 avril pour les classes de CM1 et CM2

L'enseignement de l'allemand :

Afin d'assurer la continuité des enseignements en langues vivantes, les élèves doivent bénéficier de 18 heures annuelles d'enseignement de l'allemand et de 36 heures annuelles pour l'anglais.

Madame Jost est habilitée en allemand. Elle assure l'enseignement de l'allemand un vendredi sur deux aux élèves de CM2 durant une heure depuis le vendredi 13 octobre.

Pour rappel, le collège de secteur pour notre école est le collège Hélène Boucher (Voisins le Bretonneux) quelques élèves en fonction de leur adresse dépendent du collège Pierre de Coubertin (Chevreuse). Ces deux établissements proposent un dispositif bilangue.

Activités péri-éducatives et temps périscolaire :

Rappel : Pour toute modification concernant l'étude et l'accueil périscolaire, les familles sont tenues d'informer le service scolaire / le portail famille en Mairie. **De même pour toutes difficultés rencontrées sur ces temps.** Une Coordination entre le personnel intervenant sur le temps du repas et les enseignants est en place si nécessaire.

Ouverture des portes :

Entrée : Le matin entre 8h20 et 8h30 ; l'après-midi entre 13h20 et 13h30

Sortie : 11h30 et 16h30

L'accueil des enfants le matin se fait directement dans les classes.

Avant l'heure d'ouverture de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. A l'issue des classes du matin et du soir, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais à nouveau sous celle des parents (ceux inscrits à la cantine, à l'accueil périscolaire ou à l'étude se retrouvent sous la responsabilité de la mairie).

Afin de ne pas perturber la classe, merci de respecter les horaires d'arrivée à l'école. **Aucun retard ne sera toléré.**

Les adultes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire sauf exception ou rendez-vous.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, il est souhaitable que les élèves ne sortent pas de l'école sur le temps scolaire pour des prises en charge médicales.

Bilan de rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le jour de la rentrée nous avons accueilli une troupe théâtrale « Gagou les mots ». Le spectacle a eu lieu dans la cour de récréation, il a duré une heure suivi d'un échange avec les artistes. La prestation d'un montant de 600,00 euros a été réglée par la coopérative.

2) Année scolaire 2023-2024 « une école qui instruit, émancipe et protège »

- Une priorité absolue : Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels
- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages
- De la France rurale aux quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école
- Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une nation sportive
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : « Notre école faisons là ensemble »

3) Programme pHARe « programme de lutte contre le harcèlement à l'école »

Le programme pHARe est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement entre élèves. Il porte aussi bien sur les problématiques d'intimidation que de harcèlement avéré, et s'étend au cyberharcèlement.

Il est déployé dans tout le système scolaire, de l'école élémentaire au lycée. D'abord testé dans quelques établissements, il a été généralisé aux écoles et collèges sur tout le territoire à la rentrée 2022, puis étendu aux lycées à la rentrée 2023.

100 % des écoles et établissements doivent mettre en œuvre ce programme.

Le programme repose sur la **mobilisation des acteurs du milieu scolaire**, enfants comme adultes, dans le but de sensibiliser aux situations de harcèlement et de savoir comment les prendre en charge.

Plusieurs leviers de mobilisation des élèves et des équipes éducatives sont mis en place au niveau de la circonscription pour le 1er degré :

- Une équipe ressource pHARe (professeurs, psychologues, infirmiers, conseillers principaux d'éducation...) est formée pour mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement.
- Les enseignants organisent 10 heures d'apprentissage annuelles sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales pour les élèves, du CP à la Terminale.

Que l'on soit **victime ou témoin**, il est possible de signaler une situation d'intimidation, de harcèlement ou de cyberharcèlement à la directrice de l'école.

Deux numéros verts et une application mobile sont également disponibles pour tout renseignement ou signalement : le **3018 « cyberharcèlement »** et le **3020 « stop harcèlement »**.

En début d'année scolaire, toutes les familles ont reçu et signé la plaquette « pHARe » de la circonscription de Chevreuse.

La journée nationale de lutte contre le harcèlement, le 9 novembre 2023, est l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative et tous les partenaires institutionnels et associatifs de l'École. Tous les élèves du CE2 à la classe de terminale se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation, non nominative, visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. De ce fait, deux heures du temps scolaire seront banalisées pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement et leur faire passer les questionnaires d'auto-évaluation, entre le jeudi 9 novembre et le jeudi 16 novembre.

Le professeur en charge de la classe examinera les questionnaires des élèves de sa classe. Il procèdera à une première analyse, qu'il partagera ensuite avec le directeur de l'école en conseil des maîtres. L'exploitation des réponses des élèves permettra d'évaluer et d'objectiver l'existence d'un phénomène de harcèlement afin de permettre une prise de conscience et une mobilisation collective.

4) Les résultats des élections au comité de parents du conseil d'école : 1 liste

Les élections se sont déroulées le 13/10/2023 uniquement par correspondance, le vote a été clôturé à 16h30. Merci aux parents pour l'organisation des élections.

Nombre d'électeurs inscrits : 237

Nombre de votants : 144

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 20

Nombre de suffrages exprimés : 124

Taux de participation : 61,02%

(Pour mémoire 32,82 % en 2017 ; 41,92 % en 2018 ; 40,48% en 2019, 40,39% en 2020, 49,77 en 2021, 59% en 2022)

Parents élus titulaires : 7

Mesdames Josephine CP/CE2, André CP et CM2, Yzon CP/CE2, Cherrouf CM1 et CP, Gressier CM2 et CP, Lecume CP/CE2 et Monsieur Halifa-Said CE2/CM1 et CE1

Parents élus suppléants : 5

Mesdames Fabien CM2, Yatera CE2/CM1 et CE1, Le Bivic CP, Seitz CP, Claret CP et CM1

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Ils ont une voix délibérative.

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école et ses annexes
 - Adopte le projet d'école
 - Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc
 - Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- Peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Les représentants des parents d'élèves ont aussi un rôle de médiation entre les parents et les enseignants.

Les parents et l'équipe enseignante souhaitent que les prochains votes des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aient lieu exclusivement par correspondance. Cette décision est approuvée par la directrice après consultation du conseil d'école, elle sera à nouveau applicable à la rentrée prochaine.

5) Vote du règlement intérieur de l'école et ses annexes:

Lecture faite du règlement intérieur, approbation à l'unanimité.

Lecture faite des 3 annexes

- CHARTE « Adulte » « Des usages numériques à l'école »
- CHARTE « Élève » « Des usages numériques à l'école »
- CHARTE « Laïcité »

6) Coopérative scolaire et subventions de la municipalité :

L'école bénéficie de subventions de la municipalité.

Nous n'avons pas encore à notre connaissance le budget pour 2024, il vous sera communiqué lors du deuxième conseil d'école.

Comptes de coopérative :

L'école a démarré l'année scolaire 2023-2024 avec un crédit de 6 039,03 € **au 31/08/23**.

La participation des parents à la coopérative scolaire est de 2 140,00 euros.

Il reste à venir les bénéfices du photographe.

L'équipe enseignante tient à remercier vivement les parents pour leur participation. Les coopératives versées par les parents sont utilisées au niveau de chaque classe. Elles aident à la mise en œuvre des projets scolaires, sorties scolaires, spectacles...

Désignation des commissaires aux comptes pour la coopérative :

Secrétaire : Laurence Temim

Trésorière : Madame Colombo

Mandataire : Monsieur Allard

Madame Gressier se porte volontaire pour la vérification des comptes.

7) Informations relatives au Projet Académique 2021-2024

Il est consultable sur le site de l'école.

AXE 1 : Des dynamiques retrouvées au cœur des apprentissages

Objectif : S'épanouir dans les apprentissages

- Soutenir l'exigence de réussite et de maîtrise des fondamentaux
- Accueillir les élèves dans une école stimulante, sécurisante
- Stimuler l'innovation pédagogique et numérique
- Rendre les apprentissages accessibles à tous

Projets marqueurs :

- Rendre les apprentissages accessibles à tous.
- Améliorer et développer les compétences en lecture et écriture de tous les élèves : code, fluence, compréhension, lecture à haute voix, plaisir de lire, orthographe grammaticale et lexicale.
- Améliorer la résolution des problèmes

AXE 2 : Des collectifs apprenants et engagés

Objectif : Stimuler l'intelligence collective

- Attirer les talents, sécuriser l'entrée en fonction et reconnaître les métiers
- Former le collectif, l'individu pour accompagner le développement professionnel et les mobilités
- Oser ensemble
- Développer les principes d'une école inclusive

Projets marqueurs :

- Impulser et faire vivre des collectifs apprenants
- Développer les principes d'une école inclusive

AXE 3 : Apprendre, s'épanouir, se transformer

Objectif : Accélérer les succès des territoires

- Accroître la mise en synergie des ressources et des acteurs des territoires
- Soutenir des projets pédagogiques territoriaux à haute valeur éducative
- Conforter la mobilité, la mixité sociale et l'ouverture au monde

Projets marqueurs :

- Découvrir les richesses de notre région, sensibiliser les enfants à la préservation des patrimoines naturels et culturels
- Améliorer le climat scolaire pour mieux s'épanouir

Nos objectifs pour notre projet d'école-de territoire sont :

- Améliorer le parcours scolaire des élèves afin de permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans les apprentissages
- Développer des aptitudes à vivre ensemble dans un climat serein et protecteur
- Les élèves doivent apprendre à mieux communiquer entre eux, à s'entraider, à coopérer
- Continuer le travail réalisé durant le précédent projet d'école pour améliorer les résultats des élèves, au regard des compétences du socle commun

Actions envisagées pour l'année 2023-2024 :

AXE 1 :

- Travail autour de la lecture afin d'améliorer le langage oral et le champ lexical
- Participation de toutes les classes au Salon du Livre
- Participation aux concours de mathématiques « La course aux nombres », « Koala »
- Projet de lecture en maternelle
 - . Classes de CP/CE2 et CE2/CM1 pour toutes les classes de la maternelle
 - . Classe de CM2 pour les élèves de Monsieur Mahuet suivi d'ateliers cuisines « La pomme sur toutes ses formes ».
- Projet avec la classe de Madame Lapierre et Madame Lesniewski autour de la lecture tous les débuts d'après midi
- Spectacle mis en scène par les CE1 et le dispositif ULIS-ÉCOLE
- Projet de correspondance mis en place dans le cadre du jumelage entre la ville de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, l'association Passaï et la ville de Naopé au Togo

AXE 2 :

- Les Évaluations Nationales CP/CE1/CM1
- Travail avec le RASED et les partenaires de soin (SESSAD) autour des élèves à besoins particuliers
- Ouverture d'un blog pour chaque classe pour mieux communiquer
- Le blog de l'école, outil d'information, il est mis à jour régulièrement
- Projets entre l'école et le collège
 - Cross du collège le jeudi 21 décembre
- Projets entre la maternelle et l'élémentaire
 - . Présentation d'album par les enfants de la maternelle aux élèves d'élémentaire et inversement
 - . Jeux de société mathématiques avec la classe de Madame Lapierre et les GS
 - . Cuisine autour des pommes avec les CM2 et les élèves de Monsieur Mahuet
 - . Olympiades en fin d'année scolaire
- Echanges entre les directeurs des écoles de la commune
- Poursuite des inclusions liées au dispositif ULIS-école
- Projet spectacle avec la classe de Monsieur Allard et Madame Lesniewski tous les jeudis
- Rencontre avec Antoine Chevalier pour évoquer son métier « Tailleur de pierres »

AXE 3 :

- Les élections des délégués de classe de cette année ont été organisées du lundi 16 octobre au vendredi 20 octobre dans des conditions authentiques, reproduisant fidèlement un véritable scrutin électoral. Notre objectif était de sensibiliser les élèves à la démocratie et de leur donner l'occasion de vivre une expérience éducative enrichissante.

Nous sommes heureux de rapporter que nos élèves ont pris cette expérience très au sérieux, montrant ainsi leur engagement envers le processus démocratique. Les délégués de classe élus joueront un rôle important dans la vie de l'école et représenteront leurs camarades de manière responsable lors des conseils des enfants.

- Participation du cycle 2, Mesdames Jost et Lapierre, à « École et cinéma » trois films sur la thématique : « drôles de rencontres »

2,50€ par enfant et par séance plus frais de transport 1 050,00€

Merci à la municipalité qui nous aide à financer ce projet.

- À travers l'enseignement de l'EMC, les enfants développent des habitudes de vivre ensemble, de respect et de responsabilités au sein de la classe, dans la cour de récréation, apprennent à prendre soin d'eux et des autres
- Programme Phare
 - . Création d'affiches
 - . Projet d'un arbre positif « Post it », « **Les ingrédients pour bien vivre ensemble** » dans le hall de l'école

pour tous les élèves

- Animations autour du patrimoine avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Participation aux actions menées par le service culturel de la mairie
- Participation au festival à toute heure
- Organisation de rencontres sportives au niveau de la commune
- Liaison maternelle/CP
- Liaison CM2/6ème avec les conseils École/Collège
- Les actions des parents
- Le permis internet pour les CM2, la Brigade de Prévention de la Délinquance et de la Jeunesse interviendra pour sensibiliser les élèves sur les dangers d'Internet et le Rappel des Lois le lundi 11 décembre.
- Animation sur l'initiation aux gestes de secours destinée aux classes de CM2 avec la Croix Rouge le jeudi 30 novembre
- Participation à la Récré des 4 châteaux
- Classe de découverte pour les classes de CP, CM1 et CM2 à Saint Julien Chapeuil du 4/03/23 au 08/03/23
- Travaux menés autour des Jeux olympiques : rituel, lecture, histoire, histoire des arts...

8) Socle numérique dans les écoles élémentaires

Notre école bénéficie du soutien du Plan France relance afin de disposer d'un socle numérique. Un cofinancement a en effet été accordé à notre collectivité au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Notre école va donc disposer d'un socle numérique déployé prochainement : équipements, matériels et réseaux informatiques, services et ressources numériques.

9) Dates importantes de l'année scolaire

Les dates du LSU (livret scolaire unique) :

- Semestre 1 du 04/09/23 au 04/02/24
- Semestre 2 du 05/02/24 au 06/07/24

Les LSU sont disponibles sur le site ci-dessous :

<https://teleservices.education.gouv.fr/eds/accueil>

Spectacle de Noël :

Pour les fêtes de fin d'année, comme chaque année, un spectacle est offert aux élèves de la ville par la municipalité. Cette année la représentation aura lieu le jeudi 14 décembre à 15h00 à l'espace Jean Racine, le déplacement se fera en car.

Voici ci-dessous quelques informations sur le spectacle :

L'incroyable histoire de la magie : 50 min

"Je vous présente Tony, votre nouveau professeur d'histoire géographie... de la magie ! Comme tous les enseignants, il fait l'appel, vous fait les leçons et fait régulièrement venir un élève au tableau pour faire un exercice magique ! Tony vous emmène aux quatre coins du monde à la rencontre des plus grands magiciens qui ont marqué l'histoire, l'histoire de l'antiquité jusqu'à nos jours. Maladroit et complètement dépassé par la magie, Tony va solliciter constamment la participation des enfants pour donner vie à de nombreux effets magiques légendaires. »

Goûter de Noël :

Le goûter aura lieu à l'issue du spectacle le jeudi 14 décembre.

Photographe :

Le vendredi 20 octobre matin et après-midi pour les photos individuelles et groupes. Possibilité de faire les photos des fratries avec la maternelle le jeudi 19 octobre.

Salon du Livre :

L'équipe de LIRENVAL propose une nouvelle édition du Salon du Livre de la Vallée dont le thème est "Enquêtes, Secrets, Enigmes".

Nos élèves vont pouvoir découvrir les livres de la sélection 2024 et cette année encore être jurés du prix Michel Tournier. Un travail sur ces lectures sera effectué en classe.

Les 21 et 22 mars les enfants pourront participer à des rencontres et des animations.

Date du salon pour le public : Samedi 23 mars 2024.

La Récré des 4 châteaux :

La 8ème édition de la Récré des 4 Châteaux le dimanche 17 mars 2024 au domaine Saint Paul. La course s'organise par niveau de classe. Chaque enfant représente son école.

Un formulaire d'inscription sera remis aux familles.

10) Actions des représentants des parents d'élèves

Afin de créer du lien entre les familles, les animateurs du périscolaire et les enseignants, quelques opérations sont envisagées par les parents d'élèves :

- Création et vente de casquettes « spécial JO » au printemps
- Le café des parents la veille des vacances de la Toussaint n'a pas pu avoir lieu suite au plan « Urgence attentat »
- Vente de chocolats de Noël
- Le père Noël sera présent le vendredi 15 décembre de 16h30 à 18h30 au gymnase de Beauplan, vente de chocolat chaud et possibilité d'être pris en photo avec le Père Noël

Nous tenons particulièrement à remercier les parents d'élèves élus pour leur implication dans la vie de l'école, pour leur soutien envers l'équipe éducative et les parents d'élèves, afin que nous puissions travailler tous ensemble pour la réussite et le bien-être des enfants.

11) Actions particulières en faveur des élèves « dispositif d'aide »

Evaluations nationales en CP, CE1 et CM1

Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé les évaluations nationales du 11/09/23 au 22/09/23.

Les résultats ont été communiqués aux familles individuellement. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Domaines évalués : français, mathématiques. Un point d'étape est prévu en milieu de CP pour apprécier la progression de chaque élève du 15/01/24 au 26/01/24.

APC : activités pédagogiques complémentaires

Activités relatives à la maîtrise du langage, de la lecture/compréhension, des mathématiques/ résolution de problèmes. Un accord préalable est demandé aux familles. Les groupes sont constitués d'une trentaine d'élèves par période.

Les APC sont effectuées par une partie des enseignants, selon les quotités de service dévolues à chacun.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il est rédigé à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation.

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire. Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

Centre Médico-Social « IPS »

3 place de la mairie 78190 TRAPPES

cms.saintquentin@ac-versailles.fr Tel : 01 30 16 17 87

Concernant les renouvellements, un formulaire a été donné aux familles concernées en début d'année scolaire.

PAP et PPS : pour les enfants souffrant de troubles des apprentissages.

Ils sont établis officiellement à la demande des familles, même si c'est souvent l'équipe pédagogique qui les propose.

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

Pour les élèves dont les difficultés scolaires durables résultent d'un trouble des apprentissages et nécessitent un aménagement pédagogique, après avis du médecin de l'Education Nationale.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarité

Rédigé à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH. Elle organise des réunions de préparation et de suivi du PPS.

PPRE : Projet Personnalisé de Réussite

Pour des troubles moins importants et sans connotation médicale : le PPRE permet d'apporter une aide spécifique en classe, par l'enseignant et une prise en charge du RASED.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale. Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés. Il favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés. Il intervient à la demande des équipes enseignantes (ou exceptionnellement des parents).

L'antenne de Chevreuse intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse. Mesdames Saunier Bazin et Coignac sont des enseignantes spécialisées pour les aides à dominante pédagogique (maître E). Monsieur Douchet apporte une aide à dominante relationnelle (maître G).

Madame Sarniguet est psychologue de l'Education nationale.

Protection de l'Enfance :

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant. Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés (lutte contre les violences aux mineurs, réforme de l'aide sociale à l'enfance...).

Elle vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

Des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;

Le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;

Les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Face à certaines situations particulièrement graves, des procédures de signalement doivent être mises en œuvre par l'ensemble des personnels qui y sont confrontés. Dans tous les cas, sauf intérêt contraire, les parents sont informés.

À partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, elle peut être saisie.

En effet, toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant ou à la directrice et justifiées par écrit.

Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou

contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. **Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation.**

12) P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs) et exercice d'évacuation incendie

Le PPMS :

Il a été actualisé afin de l'améliorer en fonction des difficultés rencontrées les années passées.

Un exercice PPMS « intrusion/attentat » est prévu le vendredi 24 novembre, seule la posture se cacher est retenue.

Le point sur l'alerte incendie :

Lundi 25 septembre 2023

Évacuation en : 2min 10s.

Conditions générales de la sécurité dans l'école : Assez Favorable.

Quelques fenêtres sont restées ouvertes ainsi qu'un TNI allumé.

Les responsables d'étage ont bien vérifié les fermetures des portes. Cependant, c'est à chaque enseignant de penser à fermer fenêtres et portes de leur classe, d'éteindre les lumières, TNI... Les responsables sont là uniquement pour une vérification rapide.

13) Compte-rendu du point mairie :

Voir annexe

14) Calendrier des conseils d'école

Jeudi 28 mars à 18h30

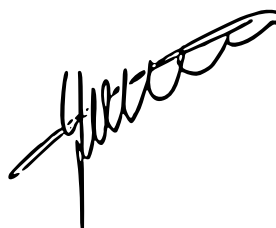
Jeudi 27 juin à 18h30

Signature de la directrice

Ecole Élémentaire J. LIAUZON
16, Rue des Basquels
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
TÉL. 01 30 52 95 05



Signature du secrétaire



Ce compte-rendu et ses annexes sont disponibles sur le blog de l'école :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzon/index.php/>